

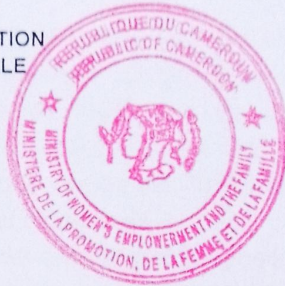
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA PROMOTION  
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

\*\*\*\*\*

28<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) au  
Cameroun

*15 octobre 2023*

**THEME :**

« FEMMES RURALES ET ECONOMIE VERTE :  
MIEUX PRODUIRE ET TRANSFORMER POUR  
SAISIR LES OPPORTUNITES DE LA ZONE DE  
LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE  
(ZLECAf) »

TERMES DE REFERENCE

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La célébration de la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) a été instituée à la faveur des actions de plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales réunies à Pékin en 1995, lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) sur les femmes. Depuis 1997, cette journée est organisée le 15 octobre de chaque année par la Fondation Sommet Mondial des Femmes (WWSF- *Women's World Summit Foundation*).

A cette occasion, un thème central est proposé pour inviter les Gouvernements, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les médias à réfléchir sur les principaux goulots d'étranglement auxquels sont confrontées les femmes vivant en milieu rural d'une part, à évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour résoudre les problèmes identifiés et, à proposer de nouvelles stratégies pour améliorer durablement leurs conditions de travail d'autre part.

Il convient de relever que les femmes vivant en milieu rural jouent un rôle incontournable dans le développement et la stabilité des pays. Elles sont à la base de nombreux changements économiques et sociaux favorables au développement durable, permettant ainsi de les placer au cœur de la lutte pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A titre illustratif, elles représentent 71,6% de la main d'œuvre agricole formelle et informelle (EESI 2)<sup>1</sup>, et produisent plus de 85% des produits vivriers consommés (ECAM 4)<sup>2</sup>.

Le Cameroun a choisi de placer cette 28<sup>ème</sup> édition sous le thème : « **Femmes rurales et économie verte : mieux produire et transformer pour saisir les opportunités de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)** ». Ce thème est en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit notamment de l'ODD2 qui vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; l'ODD5 qui ambitionne de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles ; l'ODD8 qui porte sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous et ; l'ODD12 qui cible les modes de consommation et de production durables. Il s'aligne également avec les priorités nationales de développement contenues dans la Vision 2035 et opérationnalisées dans la SND30, de même que l'axe stratégique N°3 de la Politique Nationale Genre sur la « **promotion de l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi** ».

Deux concepts majeurs se dégagent de ce thème à savoir : l'économie verte et la ZLECAf.

L'économie verte selon le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) est l'activité économique « qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources ». En d'autres termes, c'est l'ensemble des activités économiques qui participent à la préservation de l'équilibre naturel, à travers la production des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production des déchets.

<sup>1</sup> Enquête sur l'Emploi et les Secteurs Informels

<sup>2</sup> Enquête Camerounaise auprès des Ménages

L'économie verte regroupe deux types d'activités : les activités classiques réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie et, les éco-activités dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Nous retenons donc ici que les femmes vivant en milieu rural doivent s'inscrire dans la logique de favoriser un développement durable et soutenable dans le long terme. Ceci passe par la mise sur pied des stratégies d'accompagnement de ces cibles permettant de :

- moderniser leurs outils de travail à travers des équipements adéquats et de pointe, afin d'augmenter leurs capacités de production et la qualité des produits et matières premières ;
- renforcer leurs capacités sur les chaînes de production agropastorale, sur les techniques modernes de transformation et de conservation des produits agropastoraux, sur le packaging et l'éducation financière ;
- améliorer leur inclusion financière et les canaux d'information sur les opportunités existantes ;
- améliorer leur accès aux ressources et moyens de production (les intrants, les technologies appropriées, la terre et le crédit) et le contrôle;
- entraîner à grande échelle la migration de leurs organisations en sociétés coopératives pour un meilleur accès aux ressources et aux garanties solides favorisant l'accroissement d'une production locale de qualité à même de soutenir l'industrie ;
- renforcer leur résilience aux changements climatiques.

Le second concept majeur est celui de la ZLECAf. La ZLECAf est un Accord signé le 21 mars 2018 à Kigali par 44 pays dont le Cameroun, conformément aux négociations lancées en Juin 2015 à Johannesburg lors de la 25<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce traité vise à instaurer la plus vaste zone de libre-échange sur le continent africain, en stimulant le commerce intra-africain par la fourniture d'un accord de commerce global et mutuellement bénéfique pour les Etats membres.

La ZLECAf poursuit un objectif plus large, qui consiste notamment à associer les jeunes et les femmes à l'effort d'industrialisation de l'Afrique conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle regroupe la zone tripartite de libre-échange, qui doit inclure le marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb Arabe et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens.

Le Cameroun a ratifié cet Accord à travers le Décret N°2019/586 du 31 octobre 2019 portant création de la ZLECAf et a élaboré sa Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf 2020-2035, qui accorde une place de choix à la participation des femmes. Ce document stratégique s'aligne sur les plans de développement généraux du pays et devrait contribuer à la création de chaînes de valeurs régionales crédibles, ainsi qu'au soutien du commerce intra africain des produits intermédiaires et manufacturés. Aussi, prévoit-elle en son axe 9, la promotion de la participation des femmes au commerce transfrontalier et à

Au regard de ces informations, il est clair que l'amélioration et le développement de la production et de la transformation locales des produits sont des leviers majeurs en droite ligne des objectifs de l'économie verte d'une part et, d'autre part constituent une réponse aux exigences et opportunités économiques de la ZLECAf.

Dans cette dynamique, l'action du Gouvernement avec l'appui des Partenaires au développement doit se focaliser sur l'amélioration des pratiques et dispositifs de production locale indispensable à une croissance inclusive et durable, par une meilleure prise en compte de la contribution de la femme vivant en milieu rural. A ce sujet, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre pour améliorer l'offre locale des biens et produits vivriers ; développer les capacités de conditionnement et de distribution des denrées alimentaires ; mettre à disposition des intrants agricoles, des semences à haut rendement et faciliter l'accès aux équipements agricoles notamment : i) les stratégies sectorielles de soutien à la production et la transformation des principaux produits locaux dans le développement des chaînes de valeurs agricoles ; ii) le programme de développement des infrastructures de transport pour désenclaver les bassins de production afin de faciliter les échanges et l'approvisionnement des marchés aux meilleures conditions possibles ; iii) le renforcement de l'intégration régionale et sous régionale qui va intensifier les échanges commerciaux et offrir de nouvelles opportunités de marchés , ainsi que la promotion de l'agriculture de seconde génération, essentielle pour le développement des moyennes et grandes exploitations et la mécanisation.

Sans toutefois occulter les nombreuses contraintes et difficultés auxquelles font toujours face les femmes vivant en milieu rural, aggravées par le contexte de crises multiples (sécuritaire et sanitaire), les effets du changement climatique qui affectent considérablement les économies des pays et, de la crise russo-ukrainienne qui a entraîné un renchérissement des intrants agricoles, la présente édition s'inscrit dans une synergie d'actions en faveur de l'amélioration des pratiques et la mise à niveau des aptitudes de cette cible. A cet égard, il semble judicieux de saisir l'occasion pour interpeller une fois de plus la conscience nationale sur le rôle que joue la femme vivant en milieu rural dans la production agropastorale locale et la transformation des produits de base, en vue de satisfaire aussi bien la demande nationale qu'internationale. Cette journée est également une opportunité de susciter des plaidoyers et autres consultations avec toutes les parties prenantes sur les enjeux majeurs liés au développement de la production et de la transformation locales.

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1. Objectif général**

Contribuer au renforcement du rôle de la femme vivant en milieu rural dans la préservation de l'environnement, l'accroissement de la production et la transformation locale des produits.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

- vulgariser les ODD 2, 5, 8, 12, 13 et les opportunités de la ZLECAf ;
- sensibiliser les femmes vivant en milieu rural sur l'importance du regroupement en coopératives, la protection de l'environnement ;

- renforcer les capacités des femmes vivant en milieu rural en techniques culturelles et autres bonnes pratiques adaptées aux changements climatiques, en techniques modernes de transformation, de conservation, de conditionnement et de commercialisation des produits agropastoraux, en éducation financière/négociation de partenariat, bonnes pratiques nutritionnelles et leadership;
- octroyer des appuis en matériels agricoles aux femmes vivant en milieu rural ;
- diffuser les informations concernant les programmes, projets et opportunités économiques en faveur du secteur rural ;
- renforcer la communication pour le changement social et comportemental sur les droits spécifiques de la femme et les pratiques discriminatoires notamment en matière d'accès à la terre et au financement ;
- faciliter le développement des mécanismes d'accompagnement financiers et non-financiers adaptés au milieu rural ;
- valoriser le savoir-faire des femmes vivant en milieu rural ;
- mobiliser les communautés pour la lutte contre les pratiques culturelles néfastes à l'égard des femmes vivant en milieu rural.

### 3. RESULTATS ATTENDUS

- les ODD 2, 5, 8,12,13 et les opportunités de ZLECAf sont vulgarisés ;
- les femmes vivant en milieu rural sont sensibilisées sur l'importance du regroupement en coopératives et la protection de l'environnement ;
- les capacités des femmes vivant en milieu rural sont renforcées en techniques culturelles et autres bonnes pratiques adaptées aux changements climatiques, en techniques de transformation, de conservation, de conditionnement et de commercialisation des produits agropastoraux, en éducation financière, en matière de nutrition et de leadership ;
- les appuis en matériels agricoles sont octroyés aux femmes vivant en milieu rural ;
- les informations concernant les programmes, projets et opportunités économiques en faveur du secteur rural sont diffusées ;
- la communication pour le changement social et comportemental sur les droits spécifiques de la femme et les pratiques discriminatoires notamment en matière d'accès à la terre et au financement est renforcée ;
- les mécanismes de financement adaptés au milieu rural sont développés ;
- le savoir-faire des femmes vivant en milieu rural est valorisé ;
- les communautés sont mobilisées pour la lutte contre les pratiques culturelles néfastes à l'égard des femmes vivant en milieu rural.

### 4. SOUS-THEMES

- ZLECAf : opportunités, enjeux et défis ;
- Stratégies de développement de la production et de la transformation locales ;
- Femmes rurales et économie verte (préservation de l'environnement) ;
- Femmes rurales et économie numérique ;
- Femmes rurale et accès à la terre ;
- Femmes rurales et inclusion financière ;

- Femmes rurales et promotion de la culture de la paix ;
- Développement de l'entrepreneuriat dans le domaine agropastoral et éducation financière ;
- Utilisation des TIC dans le domaine agropastoral ;
- Femmes rurales et adaptation aux changements climatiques ;
- Femmes rurales et promotion de la santé familiale et communautaire ;
- Bonnes pratiques de nutrition et de leadership ;
- Lutte contre les pratiques culturelles néfastes.

## 5. ACTIVITES

- Tables rondes et conférences ;
- Plaidoyer auprès des autorités traditionnelles pour l'accès et le contrôle des femmes vivant en milieu rural à la terre ;
- Sessions de formation sur la création et la gestion des coopératives ;
- Sessions de sensibilisation sur les différents sous-thèmes ;
- Production et diffusion des dépliants sur les opportunités de financement pour les femmes vivant en milieu rural, les ODD 2, 5, 8,12,13 et la ZLECAf ;
- Actualisation et diffusion de la plaquette sur les différents programmes et projets du Gouvernement en faveur du secteur rural ;
- Sessions de renforcement de capacités des femmes vivant en milieu rural sur les techniques culturales et autres bonnes pratiques adaptées aux changements climatiques, les techniques de transformation, de conservation, de conditionnement et de commercialisation des produits agropastoraux, en éducation financière/négociation de partenariats, sur les bonnes pratiques de nutrition, sur leurs droits et le leadership ;
- Visites d'échanges et rencontres de partage d'expériences entre groupes de femmes vivant en milieu rural ;
- Appuis multiformes aux groupes de femmes vivant en milieu rural ;
- Foires-expositions sur le savoir-faire des femmes vivant en milieu rural ;
- Emissions radiotélévisées ;
- Table-rondes et Conférences
- Lancement et célébration de la JMFR.

## 6. PARTIES PRENANTES

- Administrations publiques et privées
- Partenaires Techniques et Financiers
- Organisations de la Société Civile
- Médias

*N.B : Tous les rapports de la 28<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale de la Femme Rurale sont attendus au plus tard 15 jours après la célébration.*